

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1611

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les saboteurs zurichois

L'UDC zurichoise vient de lancer la campagne contre la réforme de la péréquation financière entre Confédération et cantons, soumise à votation populaire à fin novembre seulement. On notera que la direction de cette formation n'a pas cru bon d'attendre le feu vert de l'assemblée des délégués qui se réunit le mois prochain. Dans cette campagne, elle conjugue à son habitude vulgarité et violence, invitant le corps électoral zurichois à rejeter une réforme qui permettra de subventionner des cantons «faînéants» ou «socialistes» (sic) aux frais du canton de Zurich.

L'affaire relève apparemment de la chronique locale. Elle ne fait que confirmer l'inculture et la grossièreté politiques d'une UDC zurichoise qui donne le ton dans le parti national. Pourtant, au-delà de ces péripéties provinciales, c'est bien le processus de décision politique et la capacité d'action du pays qui sont en jeu.

Lors du vote final au Conseil national, l'ensemble des parlementaires démocrates du centre zurichois - moins une abstention - a approuvé la réforme de la péréquation financière. Leurs collègues radicaux ont d'ailleurs manifesté la même unanimité. Dix mois plus tard, l'UDC zurichoise part en guerre contre cette réforme. Et il semble bien qu'elle sera suivie dans ce refus par la section cantonale radicale.

S'il fait tache d'huile, ce changement de cap va mettre en péril un projet débattu depuis une décennie. Sur la base d'un rapport d'experts mettant en évidence les lacunes et les effets pervers de la péréqua-

tion financière et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons, Berne et les autorités cantonales ont élaboré les grandes lignes d'une réforme du fédéralisme. Cette esquisse a fait l'objet d'une large consultation en 1996. Puis un projet de concrétisation a vu le jour, toujours en étroite collaboration avec les cantons, et a été soumis à consultation en 1999. Remanié par le Conseil fédéral sur la base des critiques émises, il fut transmis au Parlement en 2001 et débattu dans les deux chambres durant deux ans.

Ce processus illustre bien la complexité de la démarche législative propre à la Suisse. La nécessité de trouver une solution majoritaire, d'abord au sein du gouvernement, puis au Parlement et finalement devant le peuple, justifie cette recherche lente et tortueuse d'un compromis. En l'absence d'une alternance politique qui permettrait à un camp d'imposer sa volonté, seul ce cheminement laborieux peut accoucher d'une solution viable.

Mais la démarche exige des acteurs un minimum de bonne foi. L'adhésion au compromis implique des partenaires qu'ils tiennent leurs engagements jusqu'au bout. Faute de quoi aucune décision n'est possible et la paralysie menace. En adoptant la posture de la girouette, l'UDC et les radicaux zurichois renient les règles du jeu du processus démocratique dans l'espoir d'un gain politique local.

Au-delà de l'enjeu spécifique de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches, c'est la capacité du pays à prendre des décisions qu'ils sabotent. JD

Dans ce numéro

La Poste va être au centre du débat politique. L'ordonnance répond en partie aux questions soulevées par l'initiative «Services postaux pour tous» soumise au vote en septembre. En revanche la régulation de la concurrence reste pour l'heure dans l'ombre.

Lire en page 2 et 3

L'EPFZ succombe aux impératifs de la compétition internationale aux dépens de l'utilité publique de la recherche.

Lire en page 4

Le va-et-vient des frontières inspire le livre de Joëlle Kuntz saluant Terminus, dieu des limites et des confins.

Lire en page 5